

POSTULAT

Auteur UDC, par Grégory Logean et Flavien Sauthier
Objet Drame de Chamoson: pour qu'aucune facture ne soit envoyée aux familles des victimes!
Date 10.09.2019
Numéro 4.0385

Après les intempéries à Chamoson et la question sécuritaire, c'est la prise en charge financière de la recherche des victimes qui fait débat. En effet, du moment que les disparus sont considérés comme décédés, l'assurance accident ne rembourse pas.

En réponse aux sollicitations des médias, la commune de Chamoson a annoncé que le Conseil municipal statuera en temps voulu sur ces frais. Par ailleurs, des collectes de fonds se sont ouvertes en faveur des familles des victimes.

Lors de catastrophes naturelles, il nous apparaît évident que les frais de recherches ne sauraient être mis à la charge des familles de victimes, déjà lourdement endeuillées. Il ne serait également pas juste de les laisser à la seule Commune concernée. Quant aux appels aux dons, les retours peuvent varier en fonction de la nature de la catastrophe et de son traitement médiatique.

En clair, la situation actuelle de la prise en charge des coûts de recherche est insatisfaisante. De plus, elle ouvre la porte à d'importantes disparités et inégalités.

Conclusion

En conséquence, le présent postulat demande au Conseil d'Etat

- d'assurer, pour le drame de Chamoson, le financement d'une partie des frais de recherche qui ne sont pas couverts par l'assurance-accident et cela afin de s'assurer qu'aucune facture ne soit envoyée aux familles des victimes
- d'initier les modifications législatives cantonales nécessaires et/ou d'étudier la création d'un fonds permettant d'assurer le financement de telles recherches lors de la survenance d'une catastrophe naturelle.